

# JEU<sup>X</sup> OLYMPIQUES

PARIS 2024



Le Ministre nous écrit son souhait d'engager des concertations pour aboutir à un protocole commun au ministère de l'intérieur.

## 4 AXES DE TRAVAIL :

- *Gratifications visant à valoriser l'effort exceptionnel consenti par les agents ;*
- *Les modalités particulières d'organisation du travail pendant la séquence olympique ;*
- *Les règles spécifiques d'organisation des congés ;*
- *L'accompagnement social des personnels pendant cette période.*

POUR LA FSMI-FO

LES CONDITIONS QUI PERMETTRONT UN ENGAGEMENT EXCEPTIONNEL DES AGENTS DOIVENT RÉPONDRE À LEURS ATTENTES !

**FSMI**

**FORCE OUVRIÈRE**

Fédération de Syndicats du Ministère de l'Intérieur

**FORCE DE PROPOSITION !**

10-11-2023



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le Ministre*

Monsieur Yves LEFEBVRE  
Secrétaire général  
Fédération de syndicats du ministère de  
l'intérieur - Force Ouvrière (FSMI FO)  
163, avenue Gallieni  
93170 BAGNOLET  
secretariat@fsmi-fo.com

Paris, le **09 NOV. 2023**

Réf. : 23-019448-D/ BDC-SCCI/ DR

Monsieur le Secrétaire général,

L'enjeu de sécurité exceptionnel que représente l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à l'été 2024 constitue un défi majeur pour les forces de sécurité intérieure, parallèlement à la sécurisation d'autres événements d'ampleur dont les commémorations des 80 ans des débarquements de Normandie et de Provence. Je n'ai aucun doute sur notre capacité à le relever dans la continuité du succès de la Coupe du Monde de Rugby. En effet, grâce à la mobilisation de tous, plus de deux millions de spectateurs ont pu assister aux matchs dans d'excellentes conditions et ce sans incident majeur. Que chacun en soit remercié à travers vous.

Du 24 juillet au 8 septembre 2024 se dérouleront les épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques. J'ai fixé des objectifs très ambitieux de mobilisation puisque c'est en moyenne 30 000 agents des forces de sécurité intérieure qui seront sur le terrain chaque jour, complétés par les personnels administratifs du ministère.

Alors que nous demanderons des efforts exceptionnels à l'ensemble du personnel du ministère, il est indispensable que les représentants des personnels soient pleinement associés à la définition des mesures de gestion des ressources humaines qui seront mises en œuvre pour en tenir compte.

**Dans la continuité du comité social d'administration ministériel du 26 septembre dernier, j'ai donc décidé le lancement de concertations avec les organisations syndicales afin d'aboutir à un protocole commun spécifique au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.**

Le secrétaire général du ministère, appuyé par les directeurs généraux, veillera pour sa part à la cohérence ministérielle de l'ensemble de ce dispositif qui sera discuté au sein du comité social d'administration ministériel.

Alors que l'État demandera plus à ses personnels dans les prochains mois, il est légitime d'en tenir compte et de se donner les moyens de la juste reconnaissance et du nécessaire accompagnement de ces efforts.

.../...

Place Beauvau  
75800 PARIS Cedex 08  
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60  
Adresse internet : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



Ce protocole commun ministériel devra donc apporter des réponses concrètes sur quatre sujets de préoccupation majeure pour les personnels :

- Les gratifications visant à valoriser l'effort exceptionnel consenti par les agents ;
- Les modalités particulières d'organisation du travail pendant la séquence olympique ;
- Les règles spécifiques d'organisation des congés ;
- L'accompagnement social des personnels pendant cette période.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Sincèrement



Gérald DARMANIN